



Un retard de production nécessite la modification du calendrier de travail du mois d'octobre 2013 afin de répondre aux demandes du commerce.



### Conséquences :

La séance du **lundi 21 octobre 2013** initialement prévue en H- sera travaillée normalement pour :

- le personnel de **l'équipe rouge** des UR **Emboutissage, Ferrage, Peinture, Montage** et des fonctions d'appui associées de DI ainsi que des **Partenaires**.
- le personnel **ouvrier et ETAM du site (DI et Partenaires)** travaillant en horaire de journée (sauf le personnel désigné par la hiérarchie).

**AVIS CFDT:** sans commentaire !

## Plan de restructuration du Groupe

La société SITA, spécialisée dans le traitement des déchets industriels, a décidé de s'installer sur le site sur le terrain dit « du bois noir ».

Cette activité permettra de proposer **23 emplois en contrat à durée indéterminée** aux salariés du site. Les métiers proposés sont : chauffeur, réception, tri et conduite d'engins.

Des séances d'information des salariés auront lieu les **24 octobre et 6 novembre 2013**. Les modalités pratiques de ces séances d'information seront communiquées prochainement.

Démarrage d'activité en 2015. Le personnel volontaire et retenue devra s'engager sur un contrat de réindustrialisation avant le 31 décembre 2015.

**N'hésitez pas à solliciter vos collègues CFDT pour plus de renseignements après les séances d'informations.**

**Avis CFDT :** Cela avance très doucement mais la direction ne sera jamais à l'objectif de 400 CDI proposés au 31 décembre 2013.

Pour la CFDT, cette date de fin de phase de volontariat doit être décalé de 6 mois pour n'avoir personne en phase contrainte.

**Objectif CFDT :** 0 licenciement contraint à Rennes La Janais.

Pour la SNCF, dans un premier temps 46 personnes sur les 196 candidats ont une réponse positive cette semaine.

Certains ont malheureusement des réponses négatives et d'autres vont rentrer dans un vivier.

Les 34 personnes restants à sélectionner seront prises dans celui-ci et informées fin novembre.

La CFDT est intervenu en CE pour exprimer son mécontentement sur ce délai.

Les salariés doivent être informés plus tôt.

Réponse direction : C'est la SNCF qui gère le timing.